

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARRY

Séance du 09 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, et le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

**Présents** : Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Christiane LEFEBVRE, Valérie GILLETTE, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Alain BONNE, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE, Jean-Pierre HERMAND, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER, Mireille BERTRAND, Michel ANGER, François BISSON, Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS, Philippe POISSON, Virginie DAUTY, Frédéric DAVID, Jérôme RAVACHE, Sandrine LAURENT, Jacques HERVIEU, Pascale MARIE, Erick GALLIER, Christian VENGEONS, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Freddy DIARD, Christelle LECAPITAINE, Sébastien HARASSE, Delphine LUBIN, Céline GUILLEMOT, Séverine MALHERBE et Murielle BERNE.

**Absents** : Alain BILLARD (excusé, a donné pouvoir à Mme LECUYER), Brigitte PERRELLE (excusée, a donné pouvoir à M. DUBOIS), Michèle FERRON (excusée, a donné pouvoir à M. GODARD), Isabelle LAMOTTE, Sylvie MARIE, Elisabeth SCHNEIDER (est arrivée à 20 h 37), Anthony SECOUÉ, Yannick VAREE.

*Mme Monique CHARLES a été désignée secrétaire.*

Avec l'accord unanime du Conseil Municipal, 1 point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Tarifs location gîtes et salles LE LOCHEUR.

## **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL Lecture des arrêtés du Préfet**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacky GODARD, maire par intérim, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Après lecture de l'arrêté préfectoral du 8 septembre portant création de la commune nouvelle de VAL D'ARRY, puis celui du 23 décembre 2016 portant modification de l'article 8, les membres du conseil ont été invités à procéder à l'élection du maire de la nouvelle commune.

## **ELECTION DU MAIRE**

### **Délibération n° 2017-01-1**

Après avoir rappelé les conditions de l'élection du maire (article L 2122-4 du CGCT), Monsieur Jean-Claude DEBAUDRE, doyen d'âge du nouveau conseil, a invité tour à tour les conseillers à voter, après avoir constitué le bureau avec pour assesseurs Mmes Sandrine LAURENT, Séverine MALHERBE, Colette LEFAUCONNIER et M. Philippe MARIE.

M. Jacky GODARD, seul candidat, a été élu à la majorité dès le premier tour de scrutin avec 40 voix, 1 voix pour M. Arnaud DUBOIS et 4 bulletins blancs.

M. Jacky GODARD est maire de la nouvelle commune de VAL D'ARRY, et comme la loi l'autorise, maire délégué de NOYERS-BOCAGE, M. Christian VENGEONS restant maire délégué de MISSY, M. Arnaud DUBOIS maire délégué de LE LOCHEUR, M. François BISSON maire délégué de TOURNAY SUR ODON et tous devenant **de droit** maires-adjoints de VAL D'ARRY.

**Arrivée de Mme Elisabeth SCHNEIDER à 20 h 37.**

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

### **Délibération 2017-01-2**

Le discours de remerciements du maire nouvellement élu terminé, M. GODARD rappelle qu'en application des articles L 2122-1- et L 2122-2 du CGT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (52) soit 15. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'en désigner 9.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

### **Délibération 2017-01-3**

Après avoir rappelé que conformément aux dispositions spécifiques de l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints dans les communes de 1000 habitants et plus sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, sachant que la liste doit respecter la parité ; le Conseil Municipal a procédé au vote des 9 adjoints.

La liste unique présentée et constituée de M. Louis HEURTAUX - Mme Josiane LECUYER – M. Didier MOQUET – Mme Christiane LEFEBVRE – Mme Valérie GILLETTE – Mme Christelle MOTTIN - Mme Chantal GRAINDORGE - M. Philippe PELLETIER – M. Alain BONNE a été élue à l'unanimité et à main levée, avec 46 voix dès le premier tour de scrutin.

## **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **Délibération 2017-01-4**

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 – art 126 et 127, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur le Maire, les délégations suivantes pour la durée du mandat à savoir :

1° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au «a) » de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du « c) » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

## **DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE DES ADJOINTS**

### **Délibération 2017-01-5**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18 et L 2122-18-1 et L 2122-23.

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un arrêté précisant la nature de la délégation de fonction et de signature de chacun des adjoints sera établi ainsi :

- M. Christian VENGEONS exercera les fonctions liées à la gestion du personnel,
- Mme Josiane LECUYER celles liées aux affaires scolaires,
- M. Louis HEURTAUX celles liées au budget communal et aux services assainissement collectif et non collectif,
- M. Philippe PELLETIER celles liées à l'urbanisme, l'environnement et les bâtiments communaux, l'organisation générale du travail des agents techniques,
- Mme Chantal GRAINDORGE celles liées à l'animation communale,
- M. Arnaud DUBOIS celles liées aux services assainissement collectif et non collectif,
- Mmes Christiane LEFEBVRE et Christelle MOTTIN celles liées à la gestion et aux contrats concernant les locations de salles (polyvalente et base de loisirs) et les gîtes de Le Locheur.

**DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**  
**Délibération 2017-01-06**

- **Maire et maires délégués.**

Après avoir rappelé les conditions d'attribution des indemnités des élus, la commune de VAL D'ARRY étant située dans la strate de 1 000 hab. à 3 499 hab., ce taux est de 43 % de l'indice 1015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux suivants :

M. GODARD, Maire de VAL D'ARRY : 42 % de l'indice 1015,

M. VENGEONS, Maire délégué de MISSY : 30 % de l'indice 1015,

M. DUBOIS, Maire délégué de LE LOCHEUR et M. BISSON, Maire délégué de TOURNAY SUR ODON : 17 % de l'indice 1015.

- **Adjoins.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, en fonction des charges et missions exercées, d'attribuer le taux de :

. 20 % de l'indice 1015 pour 2 adjoints : Mme LECUYER Josiane, M. HEURTAUX Louis,

. 15 % de l'indice 1015 pour M. PELLETIER Philippe,

. 12 % de l'indice 1015 pour Mme GRAINDORGE Chantal,

. 10 % de l'indice 1015 pour 5 adjoints : Mrs MOQUET Didier et BONNE Alain, Mmes LEFEBVRE Christiane, Christelle MOTTIN et GILETTE Valérie.

Cette enveloppe financière, respectant ce que la loi autorise, est validée par le Conseil Municipal. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

**CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

La composition de chacune des commissions suivantes sera validée lors de la prochaine réunion de conseil.

COMMISSIONS	ATTRIBUTIONS
<b>Affaires Scolaires</b> Animation : Josiane LECUYER Valérie GILETTE	Services Périscolaires (Garderie, Cantine, Activités périscolaires) Gestion du personnel rattaché Relations avec les enseignants, les parents et les enfants. Gestion des transports scolaires Relation avec les institutions Suivi du budget
<b>Urbanisme</b> <b>Environnement</b> <b>Fleurissement</b> Animation : François BISSON Christian VENGEONS	P.L.U. Permis d'Aménager. Constructions : P.C., D.P., C.U. Cours d'eau
<b>Bâtiments</b> <b>Voirie / sécurité</b> Animation : Philippe PELLETIER Didier MOQUET Alain BONNE	Entretien des bâtiments communaux (Ecoles, Mairies, Salles des fêtes, Médiathèque, Eglises, Locaux techniques, Abri bus...) Entretien des voiries (routes, chemins) du terrain de football, d'évolution, VTT et des cimetières. Organisation générale du travail des employés aux services techniques, déchetterie.
<b>Assainissement Collectif et A.N.C.</b> Animation : Louis HEURTAUX Arnaud DUBOIS  Alain BONNE	Gestion et investissement des équipements d'assainissement collectif. Fonctionnement de la station et du réseau. Relation avec les usagers. Suivi du budget annexe Plan de Zonage. Gestion du réseau d'eaux pluviales Dispositif de lutte contre l'incendie

<b>Budget</b> Animation : Louis HEURTAUX Valérie GILETTE Arnaud DUBOIS	Préparation et élaboration du budget. Suivi et contrôle des dépenses et des recettes. Orientations budgétaires.
<b>Appel d'Offres</b> Animation : Jacky GODARD	3 titulaires 3 suppléants
<b>Communication, Information</b> Animation : Josiane LECUYER Arnaud DUBOIS Valérie GILETTE	Bulletin d'information annuel. Site internet. Relation avec la presse. Panneaux d'affichages.
<b>Vie communale, animations, associations, tourisme</b> Animation : Chantal GRAINDORGE Alain BONNE Christiane LEFEBVRE	Programmation et organisation des manifestations de la commune. Relations avec les associations. Gestion Médiathèque, salles des fêtes, cimetières, base de loisirs
<b>Personnel</b> Animation : Christian VENGEONS Christelle MOTTIN	Elaboration du tableau du personnel : Fiche de poste Suivi des carrières - Entretien annuel - Plan de Formation - Document unique - Secrétariat Mairie

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 2017-01-07**

<b>Etablissements Publics de Coopération Intercommunale &amp; Syndicats</b>	<b>Délégués Titulaires</b>	<b>Délégués Suppléants</b>
<b>Pré-Bocage Intercom</b>	Jacky GODARD Christian VENGEONS François BISSON Arnaud DUBOIS Christelle LECAPITAINE Philippe PELLETIER	Didier MOQUET Christiane LEFEBVRE
<b>Syndicat Scolaire du Moyen-Odon</b>	Brigitte PERRELLE Philippe MARIE Valérie GILETTE Virginie DAUTY	
<b>SIVOM du Moyen Odon</b>	Arnaud DUBOIS Mireille BERTRAND	

<b>Syndicat C.E.G. Villers Bocage</b>	Christelle MOTTIN Sandrine LAURENT Brigitte PERELLE Colette LEFAUCONNIER Pascale LOBREAU Valérie GILETTE Séverine MALHERBE Alain BILLARD	Mireille BERTRAND Louis HEURTAUX Didier JOUIN Virginie DAUTY Céline GUILLEMOT Jérôme RAVACHE Régine FLAGUAIS
<b>SDEC Energie</b>	Jacky GODARD Freddy DIARD Philippe PELLETIER Elisabeth SCHNEIDER Mireille BERTRAND Philippe MARIE Michel ANGER Gérard MARIE (hors conseil)	
<b>Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du Pré-Bocage</b>	Jean-Claude DEBAUDRE Philippe MARIE Didier SALIGNON Jean-Pierre HERMAND	
<b>Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du Val d’Odon</b>	Philippe PELLETIER Jacques HERVIEU Chantal GRAINDORGE Alain BONNE	
<b>C.C.A.S.</b> Le Centre Communal d’Action Sociale a vocation à instruire les demandes d’aide sociale et à orienter vers les autorités compétentes (Département). Le conseil désigne 8 membres au Conseil d’administration, 8 autres membres sont désignés hors conseil. (+ 3 maires délégués associés)	<b>PARTICIPANTS</b> Elus-Conseil  Monique CHARLES Michèle FERRON Alain BILLARD Sandrine LAURENT Claudine GESLIN Mireille BERTRAND Michel ANGER Virginie DAUTY	<b>PARTICIPANTS</b> Hors Conseil  Béatrice FORET Hubert ROBILLARD Lucienne PIHEN Colette TROCMÉ Michel LEFEBVRE Thérèse ONRAED Pierre ARGOUET Murielle SALIGNON

### Associations d’Aide à Domicile

<b>A.D.M.R.</b> Aide à Domicile en Milieu Rural	Michèle FERRON Pascale MARIE	
<b>S.I.A.D.</b> Service Infirmier à Domicile	Alain BILLARD	

**Commission communale des impôts directs** : la liste des candidats proposés (16 titulaires et 16 suppléants) sera validée lors de la prochaine réunion de conseil.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

### CREATION DIVERSES REGIES

Par délégation du Conseil Municipal (délibération n°2017-01-04), M. le Maire informe les membres que diverses régies seront créées (Médiathèque de Noyers-Bocage, scolaire et jeunesse, gîtes Le Locheur, cantine Le Locheur, cantine Tournay sur Odon).

**OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2017****Délibération n° 2017-01-08**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 des 3 communes historiques (Noyers-Missy, Tournay sur Odon et Le Locheur), ce qui représente la somme de 302 116.50 €, ainsi que pour le budget annexe assainissement, pour une somme de 555 788.75 €.

Ceci permettra la continuité de l'engagement des programmes de travaux.

**TRAVAUX TOITURE EGLISE TOURNAY SUR ODON****Délibération n° 2017-01-09**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux sur la toiture de l'église de TOURNAY SUR ODON, commune déléguée, pour un montant de 7442.16 € TTC, sollicite une subvention près de M. le Député de MOULT, au titre de la réserve parlementaire. Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2017 en section d'investissement. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES****Délibération n° 2017-01-10**

Conformément à l'article R 1617-24 du CGT, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une autorisation permanente de poursuite avec Mme la Trésorière de Villers Bocage, afin qu'elle puisse effectuer toutes diligences nécessaires au recouvrement forcé des créances de la collectivité sans solliciter son autorisation préalable.

**MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF****Délibération n° 2017-01-11**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du règlement du service assainissement collectif existant au 31 décembre 2016, valide celui-ci et décide de l'appliquer à la commune de Val d'Arry au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce règlement concerne les zones desservies par l'assainissement collectif de la commune nouvelle.

**TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF****Délibération n° 2017-01-12**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les secteurs desservis, conformément au règlement en vigueur, à savoir :

- 450 € TTC pour les habitations anciennement équipées d'un assainissement individuel,
- 3500 € TTC pour toutes habitations dépourvues d'assainissement (construction nouvelle ou bâtiment transformé en maison d'habitation)
- 75 € TTC pour le contrôle de bon fonctionnement de l'installation existante en cas de cession/vente.

**CONVENTION DE COOPERATION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DANS LES BIBLIOTHEQUES****Délibération n° 2017-01-13**

Le Conseil Départemental souhaite favoriser le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados. C'est un service supplémentaire proposé par l'intermédiaire de la BDP, avec laquelle la commune avait déjà une convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide son adhésion pour l'année civile 2017, sur la base de 0.15 € par habitant, et autorise M. le Maire à signer la convention entre la commune de VAL D'ARRY et le Département du Calvados. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

## **TARIFS LOCATION GITES ET SALLES DE LE LOCHEUR**

**Délibération n° 2017-01-14**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions de location et du règlement intérieur du local d'accueil sur la base de loisirs, des gîtes et de la salle polyvalente de Le Locheur, valide à l'unanimité ceux-ci ainsi que les tarifs proposés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CALENDRIERS**

- **REUNIONS DE CONSEIL 2017 (à 20 h 00)** : 6 février – 6 mars – 27 mars (vote budget) – 10 avril
- **COMITE DE PILOTAGE** : 16 janvier – 30 janvier – 13 février – 27 février – 13 mars – 3 avril
- **COMMISSION SCOLAIRE** : 23 janvier à 20 h 30

### **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :**

- Cérémonie des vœux de Val d'Arry le 14 janvier à 17 h 30
- Repas commun le 4 février à 19 h 30
- Cérémonie des vœux de Tournay sur Odon le 28 janvier à 17 h 30

### **Tour de table :**

- Des questions sur la fibre optique, l'agence postale, la voirie et le code postal de la commune nouvelle ont été posées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Jacky GODARD